



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 19 août 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation du District ».

L'Assemblée Générale élit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants (article 12-5-6 des statuts du District).

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

• Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation du District du Cantal de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

• Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet

- d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
- d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à..... le.....

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.